

**FORMULAIRE DE DÉCLARATION**

<b>DÉCLARATION DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ</b>	
<b>1. DÉNOMINATION SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ</b>	<b>MILLET INNOVATION SA</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT</b>	
<p>a) Nom et prénom(s) du déclarant. Dans le cas des personnes morales indiquer la dénomination sociale.</p> <p><i>HOLDING MANAGERS ET MILLET SAS (HMM)</i></p> <p>b) Si le déclarant est une personne mentionnée aux a)<sup>1</sup> et b)<sup>2</sup> de l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier, préciser les fonctions exercées au sein de l'émetteur.</p> <p>c) Si le déclarant est une personne étroitement liée<sup>3</sup>, indiquer :</p> <p>La société HOLDING MANAGERS ET MILLET, Déclarante, est une personne morale liée à M. Damien MILLET, Président du Directoire de Millet Innovation.</p>	
<b>3. DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER</b>	
Actions .....	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres types d'instruments financiers .....	<input type="checkbox"/>
<b>4. NATURE DE L'OPÉRATION</b>	
Acquisition .....	<input checked="" type="checkbox"/>
Cession .....	<input type="checkbox"/>
Souscription .....	<input type="checkbox"/>
Échange .....	<input type="checkbox"/>
Exercice de stock-options .....	<input type="checkbox"/>
Autres types d'opération .....	<input type="checkbox"/>
Précisez :	
<b>5. DATE DE L'OPÉRATION</b>	<b>23/01/2013</b>
<b>6. LIEU DE L'OPÉRATION</b>	<b>Loriol sur Drôme</b>
<b>7. PRIX UNITAIRE</b>	<b>8,80 euros par action</b>
<b>8. MONTANT DE L'OPÉRATION</b>	<b>100 944,80 euros</b>

Coordonnées du déclarant ou de son représentant : Damien MILLET  
 Adresse : ZA CHAMPGRAND – 26270 LORIOLE SUR DROME  
 Téléphone : 04.75.85.02.01  
 Fax : 04.75.85.02.4

<sup>1</sup> À savoir : « a) Les membres du conseil d'administration, du directoire, du conseil de surveillance, le directeur général, le directeur général unique, le directeur général délégué ou le gérant de cette personne ; » (Article L. 621-18-2 a) du code monétaire et financier).

<sup>2</sup> À savoir : « b) Toute autre personne qui, dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers a, d'une part, au sein de l'émetteur, le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant son évolution et sa stratégie, et a, d'autre part, un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement cet émetteur ; » (Article L. 621-18-2 b) du code monétaire et financier).

<sup>3</sup> « Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF. »